

Reprendre une entreprise avec le PRÊT D'HONNEUR REPRISE



Prêt personnel
à **taux 0%**

40 000€
montant maximum

Remboursement
5 ans maximum

Cofinancement
professionnel **obligatoire**

Sans caution
ni garantie sur
les biens
personnels

OBJECTIFS DU PRÊT D'HONNEUR

- Renforcer l'apport personnel et les fonds propres du repreneur
- Financer les investissements et/ou de la trésorerie
- Faciliter l'obtention du prêt bancaire professionnel

PUBLIC ET SECTEUR ÉLIGIBLE AU PRÊT D'HONNEUR

- Tous les porteurs de projet souhaitant racheter un fonds de commerce *(hors acte sous seing privé)*
- Tous les porteurs de projet souhaitant racheter des parts sociales pour en devenir majoritaire
- Tous les secteurs d'activités (1) *A l'exception de ceux visés par l'article 35 du CGI (marchands de biens, location d'établissements industriels ou commerciaux équipés ...), ainsi que certaines activités immobilières*
- Toutes les formes juridiques (2) *A l'exception des associations, des sociétés civiles immobilières (SCI)*
- L'entreprise doit être implantée à la Réunion et être saine *(ne pas être en difficulté tel que défini par la réglementation en matière de droit des entreprises en difficulté en particulier les entreprises concernées par un jugement d'ouverture de procédure collective ou des entrepreneurs individuels concernés par un rétablissement professionnel)*

AUTRES MODALITÉS

- Présence du porteur de projet obligatoire lors du comité d'agrément
- Accompagnement post-financement obligatoire
- Possibilité de cumul d'aides à la création (TAJ, PIJ, ...)

Vous souhaitez racheter un fonds de commerce ou les parts sociales d'une entreprise ?

Ayez le réflexe Prêt d'honneur REPRISE

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?



Cofinancé par
l'Union européenne



Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER.